

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

OBJET :

**Désignation des
commissaires de la
commission communale
des impôts directs (CCID)**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le

0 5 JUIN 2026

Que la convocation du
Conseil a été faite le 22
mai 2026

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : **29**

DEL n° 2026-048

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 28 mai 2026

=====

L'an deux mille vingt-six, le vingt huit mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à salle du conseil municipal à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ, Mme PIRES, M. MANAC'H, Mme MAILLARD, M. HUMBERT, M. BRASSEUR, M. REMOND, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme KEPEKLIAN, Mme ESTEBAN-RODRIGUEZ, Mme ESTERBET, M. FRAISSE, Mme GUZIK, Mme LACUBE-GRAND, M. GERBE, M. CHANDELIER, Mme BORIE, Mme BERBY, Mme GONÇALVÈS, Mme BEN NASSER, M. ASJAD

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. DE FARIA donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF, M. AFONSO donne pouvoir à M. PLANCHE, Mme BOURIN donne pouvoir à Mme NORDMANN

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Madame Véronique KERGUIDUFF pour assurer ces fonctions. Sans observation, Madame Véronique KERGUIDUFF est désignée secrétaire pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 1650 du Code général des impôts

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20260528-2026-048-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires ainsi que celui de leurs suppléants est de huit (soit 9 membres au total) :

- le maire ;
- 8 commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 32 noms :

16 noms pour les commissaires titulaires

16 noms pour les commissaires suppléants

Titulaires	
Patrick PLANCHE	Nicolas GERBE
Carla PIRES	Dominique BOURIN
Pascal SEIGNÉ	Sophie LACUBE-GRAND
Marc REMOND	Loïc DUHEM
Véronique KERGUIDUFF	Cédric FRAISSE
Marie-Madeleine MAILLARD	Valérie GONÇALVÈS
Evelyne LE BRAS	Christian ALBERT
Marie-Laure KEPEKLIAN	Claire DE BONI (expert comptable zone d'activités à Beauchamp et habitant Taverny)

Suppléants	
Olivier CANTOMERLE	Claire BERBY
José DE FARIA	Enrick CHANDELIER
Sophie GUZIK	Nicolas MANAC'H
Stéphane SAVARY	Bernard LETEMPLIER
Laura ESTEBAN-RODRIGUEZ	Solange BARROCA
Régis BRASSEUR	Asjad HASNAIN
Françoise ESTERBET	Mathilde BORIE
Marialuisa SERVAIS	Patricia HASSICI

En fonction de cette liste, le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) désignera les 8 commissaires en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus.

Cet exposé entendu

Après avoir pris connaissance du dossier,

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20260528-2026-048-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** de la liste proposée ci-dessus qui sera transmise auprès des Finances Publiques.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 05 JUN 2026

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Véronique KERGUIDUFF



Françoise NORDMANN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20260528-2026-048-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2026

